

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00179

Numéro SIREN : 824 880 645

Nom ou dénomination : A.O.L

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2023 sous le numéro de dépôt 3292

AOL SAS - EDEN FOOD
11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :

Report à nouveau débiteur	:	-10054
Résultat de l'exercice	:	-11040
TOTAUX	:	-21094 Euros.

AFFECTATIONS :

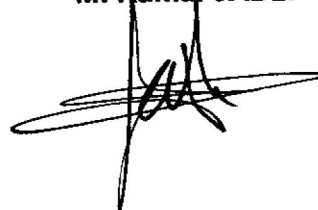
Report à nouveau débiteur	:	-21094
TOTAUX	:	21094 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés, dans sa décision du 27 mars 2023.

Le Président

M. Kamal JABLI



Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		11 RUE D ERSTEIN		67300 SCHILTIGHEIM	
SIRET		8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				31 12 2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	100 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	166 577
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	313 139	BK	166 577
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 045
		Autres créances (3)	BZ	CA	14 715
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	70 716	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	87 476	CK	87 476
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	400 615	1A	166 577
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

EDEN FOOD - SAS AOL
 11 rue d'Erstein
 67300 SCHILTIGHEIM
 SIRET : 824 880 645 00018 - APE : 5610 C

[illegible]

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(10 054)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(11 040)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(20 094)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	125	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	89 375
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	137 306	
	Dettes fiscales et sociales			DY	27 276	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	50	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	254 132		
TOTAL (V)			ED			
Écart de conversion passif *			EE	234 038		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	234 038		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	254 132
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	125

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOI		Exercice N				Néant ☐		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue { Biens *	FD		FE		FF				
	Services *	FG	671 984	FH		FI	671 984			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	671 984	FK		FL	671 984			
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 117			
	Autres produits (1) (11)					FQ				
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	686 102		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stocks (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	294 236			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	228 286			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 856			
	Salaires et traitements *					FY	113 730			
	Charges sociales (10)					FZ	19 171			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements *					GA	25 406		
			dotations aux provisions					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE				
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	696 685		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(10 583)		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	457			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	457			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(457)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(11 040)			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	686 102
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	697 142
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(11 040)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières		HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP	
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX	
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC	
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD	
	(9) Dont transfert de charges			A1	14 117
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)			A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6	
	Facultatifs			A7	
dont cotisations facultatives Madelin			A8		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
			1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	CZ		D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	100 000	KE			
	Terrains	KG		KH			
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KL		
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KO		
	Installations gales, agencés, aménagements des constructions	dont composants M2	KP		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS		KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	159 016	KW	49 316	
		Matériel de transport *	KY	4 807	KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI			
	Avances et acomptes	LK		LL			
	TOTAL III	LN	163 823	LO	49 316		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
Autres participations		8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V		
TOTAL IV		LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	263 823	ØH	49 316		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL I		LV		1X	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO			
	Terrains	IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	208 332	MO
		Matériel de transport	IV		MP	4 807	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE	
	TOTAL III	IY		NG		NH	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	
					213 139	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SAS AOL						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	2
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	PF	PG	PH			
TOTAL I		RK	RM	RN	RO			
Terrains		PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	137 054	QE	24 716	QF	QG	161 770
	Matériel de transport	QH	4 117	QI	690	QJ	QK	4 807
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS	QT	
TOTAL II		QU	141 172	QV	25 406	QW	QX	166 577
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	141 172	ØP	25 406	ØQ	ØR	166 577
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *								
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 38 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN							
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US							
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW							
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA											
	Autres créances clients	UX	2 045		2 045								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1											
	Personnel et comptes rattachés	UY											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ											
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 542		3 542							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 513		7 513							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN										
		Divers	VP										
	Groupe et associés (2)	VC											
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 660		3 660								
	Charges constatées d'avance	VS											
	TOTAUX		VT	16 760	VU	16 760	VV						
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE											
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans				
						1	2	3	4				
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG										
		à plus d'1 an à l'origine	VH	125		125							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	137 306		137 306								
Personnel et comptes rattachés		8C	20 516		20 516								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 743		5 743								
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E										
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	935		935							
		Obligations cautionnées	VX										
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	83		83							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	89 375		89 375								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50		50								
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	254 132	VZ	254 132								
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ											
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK											
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)						WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)						XX			
	Amendes et pénalités						XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						IT			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						L7			
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme						I8			
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						ZN			
	- imposées au taux de 0 %						WN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						WO			
- Plus-values nettes à court terme						XR				
- Plus-values soumises au régime des fusions						WQ				
II. DÉDUCTIONS										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WV			
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WH			
	- imposées au taux de 0 %						WP			
	- imposées au taux de 19 %						WW			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB			
	- imputées sur les déficits antérieurs						I6			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						XA			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets ()						2A			
	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5			
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA			
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	Xg	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			XG		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
						Y2				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						TOTAL II	XH	11 040		
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables						XI			XJ	11 040
Bénéfice (I moins II) / Déficit (II moins I)										
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL						XN	XO		11 040	
BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	11 040
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	11 040
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1°					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(30 420)	AFFECTATIONS	Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	20 366		Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
					Autres répartitions	ZF			
					Report à nouveau	ZG	10 054		
TOTAL I		ØF	(10 054)	(N.B. : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	10 054	
Exercice N :									
RENSEIGNEMENTS DIVERS									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	59 704	
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	14 065
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage							YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	154 517	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	228 286	
							YW	4 565	
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						9Z	11 291
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			YX	15 856
Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD						YY	69 029		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YZ	48 595
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							ØB	118 185
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *							ØS	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ZK	%
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZR	
	- Numéro de centre agréé *	XP						RG	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RH	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise	AOL		
● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ③ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ④		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise		AOL				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AOL		et clos le 31/12/2022		Données en nombre de mois 12		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 01/01/2022							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :		YP					
		YF					
- Dont apprentis		YG					
- Dont handicapés		RL					
Effectif affectés à l'activité artisanale							
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		OA		671 984			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OK					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OL					
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OT					
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OX		671 984			
TOTAL 1							
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		OH					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OE					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OF					
Subventions d'exploitation reçues		OD					
Variation positive des stocks		OI					
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		XT					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		OM		TOTAL 2			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾		ON		294 236			
Achats		OQ					
Variation négative des stocks		OR		179 162			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OS					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OZ					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OW					
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OU					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		O9					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OY					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OJ		TOTAL 3			
IV - Valeur ajoutée produite		OG		198 586			
(total 1 + total 2 - total 3)							
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		SA		198 586			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.							
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV ☒					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX		671 984		Effectifs au sens de la CVAE *	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		GZ				EY 6	
Période de référence		GY				HX	
Date de cessation		HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

1 1 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

N° SIRET

8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Dénomination de l'entreprise

AOL

Adresse (voie)

11 RUE D ERSTEIN

Ville

SCHILTIGHEIM

Code postal

6 7 3 0 0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

P1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

P3

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

P2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

P4

100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions
 N° SIREN (si société établie en France)
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions
 N° SIREN (si société établie en France)
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions
 N° SIREN (si société établie en France)
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions
 N° SIREN (si société établie en France)
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique JABLI Prénom(s) RACHID % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Nom marital
 Naissance : Date 25/06/1980 N° Département 67000 Commune STRASBOURG Pays FR
 Adresse : N° 10 Voie QUAI DE TRAENHEIM
 Code postal 67200 Commune STRASBOURG Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique JABLI Prénom(s) KAMAL % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50
 Nom marital
 Naissance : Date 08/07/1982 N° Département 67000 Commune STRASBOURG Pays FR
 Adresse : N° 5 Voie A CHEMIN DU CUIVRE
 Code postal 67200 Commune STRASBOURG Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(18)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

N° SIRET

8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Dénomination de l'entreprise

AOL

Adresse (voie)

11 RUE D ERSTEIN

Ville

SCHILTIGHEIM

Code postal

6 7 3 0 0

P5

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse :

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

% de détention

N° SIREN (si société établie en France)

Adresse

N°

Voie

Pays

Code postal

Commune

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

AOL SAS - EDEN FOOD
11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

PROCES VERBAL **à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars à dix huit heures, les actionnaires de la société AOL, société à par actions simplifiée au capital de 1000€, se sont réunis au siège social, 11 rue d'Erstein à SCHILTIGHEIM (67300), en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts.

L'Assemblée est présidée par le Président, M. Kamal JABLI et M. Rachid JABLI, est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires.

Celle-ci relève que les actionnaires présents détiennent 100 actions, sur un total de 100 actions, soit la totalité du capital social. L'Assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice 2022 ;
- approbation des comptes annuels et des rapports de l'exercice 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice susvisé ;
- quitus au Président.

Le Président approuve les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les actionnaires donnent acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées.

Deuxième résolution

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuvent ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice arrêté au 31.12.2022, qui ont été présentés par le Président et qui font apparaître un résultat déficitaire de 11040 Euros.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :	
Report à nouveau débiteur	: -10054
Résultat de l'exercice	: -11040
TOTAUX	: -21094 Euros.

JK

JR



AFFECTATIONS :

Report à nouveau débiteur	:	-21094
TOTAUX	:	21094 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Quatrième résolution

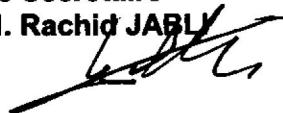
Les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve au Président pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2022.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures. De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires.

Le Président
M. KamalJABLI



Le Secrétaire
M. Rachid JABLI



AOL SAS - EDEN FOOD
11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

RAPPORT DE GESTION DU GERANT **à l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mars 2023**

Conformément aux statuts et à la loi, je dresse le compte rendu de l'activité de ma société au cours de l'exercice 2022 et pour délibérer sur l'approbation des comptes et sur l'affectation des résultats de cet exercice arrêté au 31 décembre 2022.

J'ai réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 671984 euros.
La gestion de l'exercice 2022 s'est soldée par une perte comptable de 11040 euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :	
Report à nouveau débiteur	: -10054
Résultat de l'exercice	: -11040
TOTAUX	: -21094 Euros.

AFFECTATIONS :	
Report à nouveau débiteur	: -21094
TOTAUX	: 21094 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment

Le chiffre d'affaires réalisé depuis le début de l'exercice me permet de penser que les résultats de cet exercice seront identiques.

Je vous prie de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion au cours de l'exercice 2022 et d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Le Président
M. Kamal JABLI

